

# **SCOTER** Schéma de **C**ohérence **T**erritoriale d'**É**pernay et sa **R**égion

## **BILAN DE LA CONCERTATION**

Pièce n°4 – Version approuvée le 5 décembre 2018



## Sommaire

1. Les objectifs et modalités de mise en œuvre prévus par la délibération prescrivant la révision du SCoT

2. Bilan des moyens de concertation effectivement mis en œuvre tout au long de la révision du SCoT

3. La concertation et la prise en compte des observations du public

4. Annexes

## I. Les objectifs et modalités de mise en œuvre prévus par la délibération prescrivant la révision du SCoT

La délibération du Syndicat mixte du SCOTER, de la séance du 19 mars 2013, prescrivant la révision du SCoT d'Epervain et sa Région, fixait notamment les modalités et principes de la concertation permettant l'accès à l'information de tous et à tout moment de la procédure d'élaboration.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme (art. L 300-2), la procédure de révision de SCoT implique la mise en œuvre d'une large concertation avec le public, afin de partager les orientations générales du projet de territoire.

Comme repris dans le cahier des charges (CCTP) de la révision du SCoTER, les modalités de concertation doivent prendre la forme suivante :

- Au moins deux réunions publiques organisées,
- Au moins deux journaux diffusés, permettant un accès à l'information pour tous les différents documents produits,
- Des articles dans la presse locale diffusés tout au long de la procédure,
- Un registre de concertation mis à la disposition du public.

Outre ces modalités de concertation, pourra être mise en place une politique de communication via l'organisation de forums à destination du grand public, l'édition d'un bulletin spécifique dédié au SCoTER, la création d'un site internet, la tenue de journées thématiques...

## II.

Bilan des moyens de concertation effectivement mis en œuvre tout au long de la révision du SCoT

Moyens de concertation prévus	Moyens de concertation utilisés
Au moins deux réunions publiques organisées	<p>Trois réunions publiques ont été organisées, dans l'objectif de permettre une rencontre entre les élus, les acteurs du territoire et la population résidente :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La première, tenue le 17 juin 2015 à la Maison des Arts et de la Vie associative à Epernay, portait sur les enjeux tirés du diagnostic et les premières orientations du PADD,</li><li>• La seconde, le 11 mai 2016, précisait le projet de territoire, en détaillant les axes du PADD</li><li>• La troisième, le 30 août 2017, avait pour objet de présenter le projet de DOO.</li></ul> <p>Les supports de présentation étaient également accessibles sur le site internet, et les participants ont pu repartir avec une synthèse papier de chaque réunion.</p>
Au moins deux journaux diffusés	<p>Tout au long de la révision du SCoT, des lettres d'information ont été publiées, retraçant les différentes phases du document et annonçant les réunions publiques, ateliers et forum. Elles sont au nombre de 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mai 2014 : Lancement du SCoT</li><li>- Juillet 2014 : Retour sur le forum de lancement</li><li>- Novembre 2014 : Diagnostic et enjeux</li><li>- Mai 2015 : Le positionnement du territoire</li><li>- Avril 2016 : Le PADD</li><li>- Mai 2017 : Le DOO</li></ul>
Des articles dans la presse locale	<p>Des articles dans la presse locale, informant de l'état d'avancement du SCoTER ont effectivement été publiés tout au long du processus. Des informations sur les réunions publiques ont également été transmises par ce biais.</p> <p>Par ailleurs, un communiqué de presse a été réalisé par le syndicat mixte du SCoTER le 10 juin 2015</p>
Un registre de concertation mis à la disposition du public	<p>Un registre de concertation est disponible au siège du syndicat mixte, place du 13<sup>ème</sup> RG à Epernay</p>

Au delà de ces outils de concertation :

- Un site internet a été créé, permettant aux élus et citoyens un accès au document du SCoT, compte-rendus et présentations : <http://scot-erpenay.proscot.fr>. Courant 2017, un nouveau site a été créé : [scotpernay.proscot-eau.fr](http://scotpernay.proscot-eau.fr), plus intuitif, comprenant une présentation succincte du territoire, un espace de téléchargement des documents du SCoT (après validation préalable) et un formulaire de contact pour recueillir les avis et réactions de tous.
- En parallèle de ce site internet, le site de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne se veut également le relais du SCoT, en dédiant une page d'informations portant sur la présentation du périmètre du SCoT et les étapes de la révision.
- Des panneaux de présentation du SCoT ont été exposés au siège du syndicat mixte tout au long de la procédure.

*Ces moyens mis en œuvre recourant à des supports média et formes d'animations diversifiées ont ainsi permis aux habitants de recevoir une information régulière sur l'avancement des travaux et d'y contribuer, en faisant part de leurs observations.*

En plus de ces modalités, la concertation a pu aussi s'appuyer sur une association étroite avec l'ensemble des partenaires concourant à construire un projet partagé et relayé dans les messages qu'il porte, à chacune des phases d'élaboration du projet de révision du SCoT, par :

- Une large mobilisation de l'ensemble des élus, du syndicat mixte et des intercommunalités, au travers de nombreux séminaires et réunions de travail, mais aussi d'ateliers et de commissions techniques et/ou de thématiques du syndicat mixte du SCoTER,
- Des rencontres de travail avec les élus des intercommunalités,
- La participation aux séminaires de construction du SCoT (dont réunions plénières, ateliers de travail...) des personnes publiques associées et consultées, afin de les associer pleinement aux réflexions des élus,
- Via les réunions spécifiques de travail avec les personnes publiques associées, des 4 novembre 2014, 17 juin 2015, et 30 août 2017
- Via des réunions supplémentaires, avec les services de l'Etat, l'INAO, les ABF, la Région notamment...

- Via une réunion interscot spécifique, courant décembre 2016, avec les SCoT voisins de la Région Rémoise et du Pays de Châlons-en-Champagne, pour échanger sur les projets de chaque territoire et les coopérations possible à venir, en particulier sur les domaines de la gestion environnementale, des transports, du tourisme et de la stratégie économique,

### III.

## La concertation et la prise en compte des observations du public

### 3.1. Les observations du public

#### La réunion publique du 17 juin 2015 portant sur les grands messages du diagnostic et les premiers axes du projet de territoire

Les débats ont porté sur :

- L'horizon 2035 du SCoT, qui apparaît comme lointain pour les habitants, ce qui rend toute projection difficile.
- Le périmètre du SCoTER, qui inclut des espaces très différenciés. Une stratégie globale pour ces 139 communes est-elle réellement réalisable ? Sera-t-il possible de conserver les spécificités de chaque espace, de ne pas parler uniquement d'Épernay ?
- Des perspectives pessimistes pour le futur : une stagnation démographique qui devient baisse dans les années à venir, et un rôle de bassin d'emploi qui s'atténue pour le territoire. Comment peut-on inverser cette tendance de déprise ? Ce scénario n'est-il pas trop sombre ?
- Le calcul du point mort, avec des demandes de précision sur la méthode.
- Une nécessité de ne pas voir le territoire uniquement sous le prisme du Champagne : d'autres activités et paysages existent sur le périmètre du SCoT, qu'il est nécessaire de faire vivre à travers le document.

#### La réunion publique du 11 mai 2016 portant sur le PADD du SCoT

Les débats ont porté sur :

- L'objectif de 100 000 habitants à l'horizon 2040. Sur cette question, les avis furent partagés : si certains trouvent cet objectif trop ambitieux dans un contexte général de déprise démographique, d'autres participants ont évoqué le fait qu'il était nécessaire de se projeter de façon positive pour inverser la tendance et imposer le territoire dans l'espace régional. Cet objectif sera modifié au cours du processus de SCoT pour être ramené à 92 000 habitants.
- Le développement touristique du territoire. L'inscription UNESCO constitue-il est vrai une opportunité pour faire connaître la région

sparnacienne à grande échelle. De nouvelles activités touristiques sur le territoire serviraient non seulement à rendre le territoire plus attractif aux yeux des visiteurs, mais seraient également utilisées par les résidents actuels du SCoTER. Les participants à la réunion se sont montrés très favorables à cette idée.

- Le maillage en équipements et services. La question de l'armature territoriale est également ressorti des débats : des classes se ferment sur le territoire, et l'offre de médecins spécialistes se réduit. Réfléchir à cette question à grande échelle pour une irrigation équilibrée du territoire serait un moyen d'empêcher que les campagnes ne se vident et que les équipements ne puissent plus se maintenir.

#### La réunion publique du 30 août 2017 portant sur les orientations du DOO, en lien avec les objectifs du PADD

Après la présentation des orientations développées dans le DOO, les débats ont majoritairement porté sur :

- La nécessité de ne pas contraindre le développement des communes plus rurales au sein du document, en leur laissant une marge de manœuvre, d'autant plus que la rétention foncière est une réelle problématique sur le territoire.
- Le nécessaire équilibre à trouver entre le développement des énergies renouvelables – et en particulier le développement éolien et de la méthanisation – et la préservation des paysages qualitatifs du SCoTER, afin d'être en mesure de demeurer attractif, aussi bien en termes résidentiels que touristiques.

#### Le registre de concertation

Aucune observation n'a été recueillie sur le registre de concertation disponible au siège du syndicat mixte, tout au long de la révision.

### 3.2. Bilan des observations et contributions du public

Globalement, la teneur des interventions et contributions dans le cadre de cette concertation montre que le public :

- Partage les enjeux du territoire révélés dans le diagnostic et auxquels le SCoTER s'attache à répondre, avec une forte nécessité de renverser la tendance à la décroissance pour donner un nouvel élan au territoire, aussi bien en termes démographiques qu'économiques ;
- Rejoint les choix des élus pour le projet de SCoT.

En outre, le public met l'accent sur un certain nombre de points :

- L'importance de la prise en compte de la diversité des espaces du territoire, qui constitue une force à condition que chaque spécificité soit valorisée de manière complémentaire à l'échelle du SCoT, dans l'idée d'une solidarité territoriale globale.
  - La nécessité d'améliorer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire, que ce soit par le développement d'une nouvelle offre touristique qui servira également aux résidents actuels que par le maintien des équipements et services dans les espaces ruraux, via une organisation territoriale cohérente à l'échelle du SCoTER.
  - Les spécificités de la gestion du foncier sur le territoire, avec une forte rétention foncière, qui limite toute vision prospective. La création d'un Comité de suivi, à même de s'adapter aux évolutions dans les années à venir, vient répondre à cette préoccupation.
  - La conscience d'une qualité paysagère propre et à soigner de manière durable sur le territoire. Les réunions de travail menées avec la mission UNESCO ont notamment permis d'intégrer la conservation des paysages de manière fine au SCoT.
- Le projet de révision du SCoT d'Epernay et de sa Région proposé à l'arrêt répond à l'ensemble de ces points, ce qui fait apparaître ainsi une vision partagée avec le public des opportunités du territoire, de ses enjeux et des choix faits pour son projet de développement porté par le SCoT.

# IV. Annexes

## 4.1. Les réunions publiques : support de la réunion publique du 17 juin 2015, et photos de la réunion

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### Révision du Schéma de Cohérence Territoriale d'Epervay et sa Région

Réunion publique  
17 juin 2015

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### Programme de la réunion

- 18h - 18h30 : Accueil et démarrage de SCOT
- 18h30 - 19h30 : Le diagnostic du territoire et les premières orientations de projet
- 19h30-20h : Poursuite des échanges et outils de concertation

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### Le territoire du SCOT

- ✓ 139 communes
- ✓ 7 intercommunalités
- ✓ 89 400 habitants
- ✓ 150 000 hectares

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### LA DEMARCHE DU SCOT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### Contenu et objectifs du SCOT

- C'est avant tout un projet de territoire pour l'horizon 2035, qui porte une vision commune de l'avenir
- C'est un document qui organise l'urbanisme et l'aménagement, est juridiquement opposable et décline le projet de territoire

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### Contenu et objectifs du SCOT

Un projet à l'échelle du SCOT mais qui s'inscrit et agit au sein de la diversité des différents projets de territoire

- Une vision prospective et globale : économique, sociale, environnementale, paysage, transports, aménagement...
- Un positionnement, une vision d'avenir pour s'inscrire dans un contexte socio-économique évolutif.
- Une stratégie pour demain qui assure la maîtrise sans avoir cherché de son avenir que la commune.
- Des objectifs pour la mode de développement et une attractivité durable.
- Un projet qui assure l'équilibre entre des pôles urbains de services attractifs, et des villages vivants.

Un document qui « des compétences réglementaires pour les communes et leurs associations d'habitants »

- Il est le principal instrument qui le bon de l'initiative territoriale (visée : objectifs de secteurs, de développement économique et géographique, de densité, de consommation d'espace)
- Une structuration des parts d'activités et de consommation.
- Des objectifs qualitatifs pour les aménagements, les paysages et un urbanisme durable.
- Un projet qui traduit localement les lois, plans et programmes - Schéma Régional de Cohérence Ecologique, réduction de la consommation d'espace.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### Le planning de la révision du SCOT

2014	2015	2016
<b>PLAN DE PRESENTATION SCOT</b> <b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b> (diagnostic de territoire, diagnostic de consommation d'espace)	<b>PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES</b> (plan de développement durable, plan de consommation d'espace)	<b>DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS</b> (document de concertation, document de concertation)

Début des phases

- mars 2014 : Diagnostic et état initial de l'environnement
- dec 2014 : Scénario-prospective
- avril 2015 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- nov 2015 : Document d'Orientation et d'Objectifs
- mars 2016 : Consultations, enquête publique et approbation

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### 1 89 430 habitants en 2011

Spatialisation de la population du SCOT en 2010 (Source : INSEE)

Un réseau de peuplement dense autour de l'axe Dormans-Epernay-Verzy (le « T » spatio-temporel).

Les densités de population les plus fortes sont présentes sur l'agglomération épernayenne et dans le moitié nord du territoire.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### 3 Age moyen 41 ans (39 ans pour la Marne)

Evolution de la population par classes d'âge entre 1999 et 2010 (Source : INSEE)

- Un profil démographique proche de celui de la région (plus âgé que le département)
- Un vieillissement surtout marqué par une perte d'effectifs de la classe d'âge des 15-44 ans.
- Mais une tendance moins prononcée : le vieillissement a été moins rapide qu'à l'échelle du département et de la région.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Evolution de la population	12,9	1,21	0,66	0,71	0,69	0,69	0,69	0,69	0,69	0,69	0,69	0,69
Evolution de la population	1,41	1,25	0,52	0,53	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45
Région	1,42	1,45	0,50	0,51	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### Processus et contenu du SCOT

Une évaluation environnementale en continu

DIAGNOSTIC / Etat initial de l'environnement

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Document d'Orientation et d'Objectifs

Une évaluation environnementale en continu

CONTRIBUTION DU RAPPORT DE PRESENTATION

Prospéctive / orientation

Les 15 chiffres clés du diagnostic

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### LES 15 CHIFFRES CLÉS DU DIAGNOSTIC

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### 2 +100 habitants de 1999 à 2010 (+20 sur 1999/2011)

Evolution de la population (1999-2011) (Source : INSEE)

Des variations de population en lien avec les déséquilibres des agglomérations alentours et d'Epervay qui profite aux lieues du territoire et conduit à une diminution du poids du « T ».

Seuls 2 intercommunalités ont perdu de la population mais des différences entre communes.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'EPERNAY ET SA REGION

### 4 332 logements construits par an 321 pour assurer le point mort

Construction neuve : 332 logements par an

- Evolution du nombre de logements vacants : Prix de 106 logements par an
- Base de données de résidences secondaires : Prix de 83 logements par an
- Rassemblement de part de logement : Prix de 18 logements par an
- Régulation des logements : Prix de 249 logements par an
- Part pour la croissance démographique : Prix de 31 logements par an

Point mort : 321 logements par an (97% de la construction neuve)



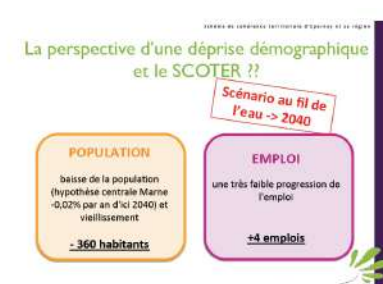
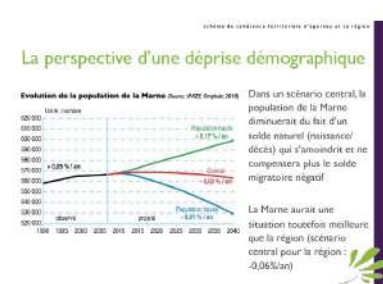
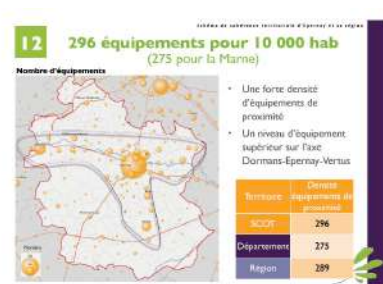
## LES 7 GRANDS MESSAGES DU DIAGNOSTIC



## Les 7 grands messages

- Une forte spécialisation économique avec la filière du champagne, abrutie exceptionnellement mais aggrave le risque pour le territoire. Des éléments de diversification avec les industries connexes et le tourisme mais une baisse du taux de concentration de l'emploi (plus d'actifs que d'emplois).
- Des potentiels d'urbanisation différents entre villes, plateau et plaine, encadrés par les axes AOC vs les risques ruraux (mouvements de terrain, inondations).
- Un pôle de centralité à Épernay et un maillage de bourgs actifs. Une armature territoriale qui évolue.
- Une situation de proximité avec de grands flux en une accroche principalement axée vs Reims et Châlons-en-Champagne, une accessibilité épernay campagnole par la géographie.
- La proximité de Reims, de Châlons-en-Champagne et de l'Île de France accroît-elle les opportunités pour les ménages (emplois, services, ...) ou les risques ?
- Une image territoriale forte dominée par le champagne en des qualités paysagères et urbaines (Monnaie de Reims, villages, villages, ...) insuffisamment exploitée.
- Une démographie qui ne progresse pas, révélatrice d'un potentiel d'attractivité résidentielle.

## LA CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE







## 4.2. Les réunions personnes publiques associées : support de la réunion PPA du 30 août 2017 relative aux orientations du DOO

SCOTER  
Schéma de Cohérence Territoriale  
Epernay et sa Région

### Réunion des Personnes Publiques Associées : Document d'Orientation et d'Objectifs 30 août 2017

#### Programme de la réunion

**0. Rappel sur les fondements du projet de territoire, affirmé dans le PADD**

- 1. Le cadre du développement :** Faire converger les objectifs d'adaptation au changement climatique et les politiques environnementales avec une valorisation patrimoniale durable
- 2. La programmation du développement :** Des objectifs de développement économique et démographique pour valoriser les atouts de chaque espace et renforcer l'unité du Pays
- 3. La solidarité au sein du territoire :** Irriguer et développer les services en lien avec les mobilités durables

Conservant l'état notre économie, c'est prendre le risque de l'affaiblir et de perdre en attractivité.

Il est urgent d'être ambitieux car il faut répondre à la question : quel avenir pour un territoire où si l'on ne fait rien, la population va baisser de plus en plus fortement (nous avons perdu plus de 3 000 habitants entre 2008 et 2014) et le vieillissement va s'accroître au détriment des actifs ?

Une stratégie de développement pour Epernay et sa Région : **est-il raisonnable d'être ambitieux ?**

- Notre territoire doit faire prévaloir sa vocation de cœur de la Champagne et développer son économie dans une logique d'irrigation, de diversification et d'innovation « marqueur » de notre histoire.
- Notre territoire a vocation à jouer un rôle d'interface avec l'Île-de-France.
- Notre territoire doit s'organiser comme un espace rural et dynamique uni lié à l'Inter-SCoT « Reims, Epernay, Châlons-en-Champagne et Château-Thierry ».

0. Rappel sur les fondements du projet de territoire affirmé dans le PADD

1. Le cadre du développement : Faire converger les objectifs d'adaptation au changement climatique et les politiques environnementales avec une valorisation patrimoniale durable

2. La programmation du développement : Des objectifs de développement économique et démographique pour valoriser les atouts de chaque espace et renforcer l'unité du Pays

3. La solidarité au sein du territoire : Irriguer et développer les services en lien avec les mobilités durables

Après le PADD, qui définissait la stratégie de territoire, le Document d'Orientation et d'Objectifs a pour vocation de traduire ce projet pour la mise en œuvre des politiques d'aménagement et d'urbanisme mais aussi d'habitat, d'économie, de transports...

Il définit des objectifs que les Plans Locaux d'Urbanisme, les Programmes Locaux de l'Habitat, les Plans de Déplacements et les opérations d'aménagement respecteront.

1. Le cadre du développement : Faire converger les objectifs d'adaptation au changement climatique et les politiques environnementales avec une valorisation patrimoniale durable

2. Favoriser le développement des activités agri-viticoles, artisanales, industrielles et tertiaires

3. Renforcer l'armature urbaine pour irriguer et développer les services

Le SCOTER bénéficie d'une variété d'espaces remarquables, atouts solides pour le territoire, mais qui nécessitent une gestion qualitative et durable. Le DOO réajuste notamment le premier axe du PADD, tourné vers le développement touristique et la valorisation territoriale sur le long terme.

L'objectif est d'assurer un bon fonctionnement écologique qui permettra le renouvellement des espèces et la qualité durable des ressources naturelles

Le SCOTER met en place une étude pour aider les communes à traduire le Traité Vert et Bleu dans les PLU

De la stratégie du PADD aux orientations et objectifs du DOO

1. Le cadre du développement : Faire converger les objectifs d'adaptation au changement climatique et les politiques environnementales avec une valorisation patrimoniale durable

Le SCOTER met en place une étude pour aider les communes à traduire le Traité Vert et Bleu dans les PLU

Le SCOTER promeut une qualité paysagère exigeante, source d'attractivité pour le territoire.

En mettant en œuvre les objectifs et engagements liés à la zone d'inscription UNESCO, la zone d'engagement, et en déclinant des objectifs de qualité sur l'ensemble du territoire, l'objectif est de renforcer l'accessibilité aux paysages et valoriser le rapport à la nature pour les habitants comme les touristes et de concilier qualité et densité pour le développement résidentiel

Un développement prioritaire dans le tissu existant : 30% au minimum pour le logement ; 50% pour les emplois

> 242 ha maximum en extension pour le développement résidentiel, avec des densités d'opérations comprises entre 14 et 30 logements/ha

> 120 ha maximum pour le développement économique





### 4.3. Les panneaux d'exposition : le PADD

## Le SCOT d'Épernay et sa région

# Le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Une stratégie de développement pour Epernay et sa Région : est-il raisonnable d'être ambitieux ?

Conservier en l'état notre économie, c'est prendre le risque de l'affaiblir et de perdre en attractivité.

- Les élus, les acteurs économiques et les habitants d'Epernay et de sa région ont de l'ambition pour leur territoire et des atouts exceptionnels pour le valoriser.
- L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ouvre la notoriété du champagne à son territoire, mais aussi dans une stratégie mondiale : des « savoir-faire » historiques, de la chaîne de production et de commercialisation vitico-vinicole aux « savoir-faire » industriels associés. L'économie touristique et résidentielle doit faire évoluer significativement le modèle économique actuel.
- Cette inscription constitue un des points d'appui de notre stratégie raisonnée qui vise à rompre avec la stagnation et à se replacer sur le long terme dans une dynamique démographique positive. Parmi les nouveaux habitants, ce sont nos actifs, demain, qui permettront à notre économie de se développer et de limiter le vieillissement de notre population.
- Enfin, il est urgent d'être ambitieux car il faut répondre à la question : sera-t-on noyé dans la future grande Région alors même que notre territoire stagne et peine à trouver un nouvel élan ?

Les 3 axes du projet :

- 1/ Mettre en œuvre une stratégie touristique coordonnée à un cadre de vie de qualité
- 2/ Favoriser le développement des activités agri-viticoles, artisanales, industrielles et tertiaires
- 3/ Renforcer l'armature urbaine pour irriguer et développer les services

Comment faire pour être reconnu et pour développer notre attractivité économique et résidentielle ?

Qui sommes nous et quel rôle peut-on jouer ?

- Notre territoire doit faire prévaloir sa vocation de cœur de la champagne et développer son économie dans une logique d'irrigation, de diversification et d'innovation qui constitue un « marqueur de notre histoire productive ».
- Notre territoire a vocation à jouer un rôle d'interface avec l'Île de France.
- Notre territoire doit s'organiser comme un espace rural et dynamique uni à l'Inter-SCOT « Reims, Epernay, Châlons-en-Champagne et Château-Thierry ».

### 1 Mettre en œuvre une stratégie touristique coordonnée à un cadre de vie de qualité

L'objectif est de mobiliser toutes les ressources touristiques du territoire en utilisant le classement UNESCO comme point d'appui et image de marque autour de trois thématiques :

- « champagne » : oenologie, patrimoine, paysages, ...
- « nature et loisirs » : randonnées (à pied, à vélo), tourisme fluvial, base de loisirs, activités sportives, ...
- « histoire et patrimoine » : mémoire de la Grande guerre, églises romanes et abbayes, châteaux, sites préhistoriques et gallois, ...

La stratégie touristique doit être coordonnée à un développement des services et à un urbanisme de qualité qui permettront de donner à voir aux habitants comme aux visiteurs un cadre de vie cohérent avec notre image d'excellence.

Le volontariat de tous les acteurs territoriaux est le socle de nos actions

valoriser l'histoire et les sites historiques et patrimoniaux

Mettre en temps pour améliorer notre environnement

Point d'entrée de Champagne

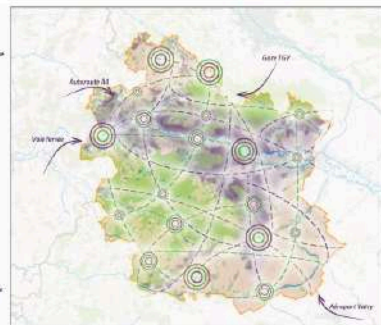


Schéma de Cohérence Territoriale d'Epernay et sa Région / PADD / Avril 2016 / réalisation EAU-PROSCOT

1

## Le SCOT d'Épernay et sa région

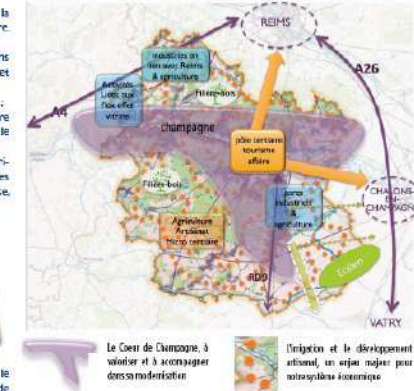
# Le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

### 2 Favoriser le développement des activités agri-viticoles, artisanales, industrielles et tertiaires

- Nous devons nous organiser pour faciliter le développement, la restructuration et l'accueil d'entreprises dans l'ensemble du territoire. Chaque espace a ses atouts sur lesquels il faut jouer :
  - La proximité aux infrastructures routières pour les implantations industrielles et logistiques pour la partie Est en lien avec Reims et Île-de-France ;
  - Les pôles urbains pour les activités tertiaires dites « supérieures » ;
  - Le développement des nouvelles technologies et la qualité du cadre de vie pour les activités tertiaires et artisanales de très petite taille, le télétravail en irrigation de tout le territoire ;
  - La proximité aux ressources naturelles pour le renforcement de l'agroviticulture et sa diversification mais aussi le développement des filières énergétiques renouvelables et d'éco-constructions (Bois, biomasse, etc.).



Nous devons maintenir et renforcer la filière champagne. Pour cela, le territoire accompagne la filière viticole dans ses nouveaux besoins de modernisation mais aussi ceux des activités industrielles connexes.



Le Cœur de Champagne, à valoriser et à accompagner dans sa modernisation

L'irrigation et le développement tertiaire, un enjeu majeur pour notre région économique

### 3 Renforcer l'armature urbaine pour irriguer et développer les services

- La qualité de vie et l'attractivité, ce ne sont pas seulement de beaux paysages et de beaux villages :
  - Il nous faut développer des services de proximité qui répondent aux besoins des habitants et...
  - qui s'appuient sur d'autres services et équipements de haut niveau mutualisés au niveau des pôles du territoire et du pôle urbain autour d'Epernay (incluant Ay, Magenta, Marolles, City, Pierry) à renforcer ;
  - cette organisation des services doit également faciliter la vie des habitants dans leurs déplacements et permettre d'offrir des solutions de mobilité diversifiées ;
  - la politique du logement a également vocation à s'adapter pour répondre à tous les besoins en fonction de leurs revenus : jeunes, familles, personnes âgées etc...

- Des services pour les habitants c'est aussi l'accès à la nature et à des ressources environnementales de qualité :
  - Le territoire protège sa trame verte et bleue garante du bon fonctionnement environnemental de la qualité de l'eau et de la biodiversité ;
  - Nous devons également protéger l'agroviticulture en mettant en place une gestion raisonnée de l'espace adaptée à la géographie et aux architectures locales :
    - La qualité de l'aménagement permet de construire de manière plus dense mais non moins qualitative ;
    - Un travail fin sur la morphologie et l'implantation des nouvelles constructions doit accompagner chaque opération dans une recherche de cohérence architecturale avec l'existant.



Pôle d'Épernay

Pôle de Reims

Pôle de Châlons-en-Champagne

Construction artisanale

Construction avec des outils d'irrigation particuliers à jouer

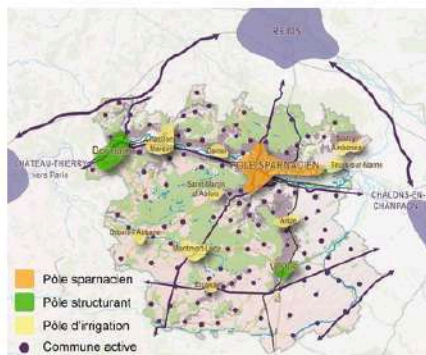
De telle esp. être pour assurer sa place, les projets doivent être portés par des acteurs locaux et accompagnés d'un travail de concertation et de médiation.

Schéma de Cohérence Territoriale d'Epernay et sa Région / PADD / Avril 2016 / réalisation CAU-PROSCOT

2



## 4.5. Le site internet dédié au SCoTER : [scotepernay.proscot-eau.fr](http://scotepernay.proscot-eau.fr)



### Le SCOT en révision

**C'**est avant tout un projet de territoire à moyen/long terme (15/20 ans) qui s'appuie sur les spécificités du territoire et définit son positionnement à une échelle large (territoires voisins, région, ...) et ses choix d'évolution au profit de ses habitants comme de ses acteurs économiques.

C'est un document d'urbanisme et d'aménagement juridiquement opposable qui décline ce projet de territoire dans une perspective de développement durable.

Vous vous invitez à consulter les documents provisoires et de travail tout au long de l'avancement de l'élaboration dans l'espace de téléchargement et de nous faire part de vos questions, suggestions ou contributions.

Tout au long de la démarche d'élaboration du SCOT, le site vous informera dans la rubrique « les nouvelles » des informations sur les temps forts de la concertation.

Le SCOT rassemble désormais 3 communautés de communes à la suite des fusion et reconfigurations effectuées en 2016 :

- Communauté d'Agglomération Epervier,
- Coteaux et Plaine de Champagne Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne,
- Communauté de Communes des Paysages de Champagne.

Bonne lecture !

[ACCEDER A L'ESPACE DE TRAVAIL](#)

### LES NOUVELLES

A venir info ...

Bientôt...

- une nouvelle exposition sur le document d'Orientation et d'Objectifs qui traduit le projet de territoire pour sa mise en œuvre dans les documents d'urbanisme et d'aménagement
- une réunion publique

à suivre...

### Calendrier

Diagnostic état initial de l'environnement	P.A.D.O., Projet d'Aménagement et de Développement durable	D.O.O. Document d'Orientation et d'Objectifs	Bilan de la concertation et AARET	ENQUÊTE PUBLIQUE	APPROBATION
évaluation environnementale et réalisation d'un rapport de présentation			14 Août 2014	Janvier 2017	Mars 2018

✓  
2017  
arrêté du SCOT

✓  
2018  
Une approbation du SCOT début  
2018

### TELECHARGEMENTS

1-3 explication des choix	1-4 justification consommation d'espace	1-5 articulation avec les autres plans et programmes	1-6 évaluation environnementale	2 PADD	3 Document d'Orientation et d'Objectifs, D.O.O.
---------------------------	---	--	---------------------------------	--------	---

## 4.6. Le relais des EPCI : la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne

Accueil » Missions » Aménagement du territoire / Urbanisme » Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Epernay et sa Région (SCOTER)

### Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Epernay et sa Région (SCOTER)

Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Epernay et sa région porte une vision commune de l'avenir et organise l'aménagement. Il fédère les 118 communes et 3 EPCI qui le composent autour d'une réflexion prospective et d'une démarche de réflexion collective qui s'est déroulée jusqu'en 2016.

#### Qu'est-ce qu'un schéma de cohérence territoriale ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui a pour objet d'organiser de manière cohérente notre territoire, pour construire notre avenir au cours des 20 prochaines années. Il sert de référence pour les politiques et orientations qui sont prises sur le territoire en matière d'habitat, de modes de déplacements, d'attractivité économique, d'environnement, d'organisation de l'espace, de paysage et de tourisme.

La vocation du SCoT est de disposer d'un cadre commun qui porte un projet valorisant l'ensemble des espaces du territoire tout en respectant les lois et cadres fixés. Son objectif n'est pas d'ajouter de nouvelles contraintes.

Le précédent SCoT d'Epernay et sa Région, approuvé en juillet 2005, concernait 123 communes regroupées en 8 intercommunalités. Sa révision a été engagée en 2013 par délibération du syndicat mixte du SCoT.



#### Les étapes du SCoT

La démarche SCoT s'organise en plusieurs étapes impliquant les élus, les habitants, les partenaires et les acteurs locaux.

Etape 1 – Le Diagnostic et l'État Initial de l'Environnement analysent le territoire et identifient les enjeux et les questions qui se posent pour l'avenir.

Etape 2 – Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est une étape de définition de la stratégie de développement et

d'aménagement. C'est la traduction du projet politique du SCoT porté par les élus.

Etape 3 – Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), il décline les objectifs opérationnels qui seront traduits dans les actions et les documents d'urbanisme locaux.

Etape 4 – La consultation et l'enquête publique sont organisées avant l'approbation du SCoT par les élus du syndicat mixte.

#### ZOOM

Les chiffres clés du territoire :

85 406 habitants  
118 communes  
3 intercommunalités

- CC des Paysages de la Champagne
- CC de la Grande Vallée de la Marne
- CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne

#### VOIR AUSSI

Site internet du SCoT

#### DOCUMENTS

Lettre d'information du SCoT d'Epernay et sa région n°11 - mai 2015

#### CONTACT

Syndicat mixte du SCoT d'Epernay et sa région  
Place du 13ème R.G. - BP 80526 - 51331  
EPERNAY CEDEX  
Tél : 03 26 56 47 67  
scoter@cepcp.fr

#### Les pistes de réflexion pour le projet de territoire

Le travail de diagnostic, initié au printemps 2016, a contribué à identifier les enjeux pour construire le projet de territoire. Si le filière du champagne est un atout exceptionnel, une diversification apparaît nécessaire pour assurer le développement pour tout le territoire à long terme. La démographie a peu progressé dernièrement, posant la question de l'attractivité résidentielle et de l'offre de logements. L'enjeu est d'éviter le risque de fragilisation du territoire, tant sur le plan de l'économie que de la population et de l'environnement.

Face à la nouvelle grande région et à des influences externes qui se sont renforcées, la capacité du territoire du SCoT à s'organiser et s'affirmer est interpellée et constitue un enjeu pour mieux valoriser les opportunités de coopération avec Reims, Châlons-en-Champagne et l'Île-de-France. Le territoire peut affirmer sa vocation de « cœur de champagne », organisant une ruralité dynamique et un pôle central de services autour d'Epernay, qui est également en réseau avec d'autres pôles.

Trois grands axes se dégagent aujourd'hui, portant des questions au débat :

##### Lier tourisme et urbanisme durable pour stimuler l'attractivité territoriale

La valorisation de la diversité des ressources touristiques (champagne, histoire, nature) et la promotion d'un urbanisme durable contribuent à améliorer l'image du territoire et donc son attractivité auprès des touristes, des habitants et des acteurs économiques.

Quelles vocations et politiques touristiques ?

Comment valoriser les centres-villes et centres-bourgs ?

Quelle politique foncière ?

Comment passer d'une logique de protection à une logique de valorisation environnementale ? Quelle trame verte et bleue retenir ?

##### Affirmer une vocation productive globale qui intègre activités agricoles, artisanales, industrielles et tertiaires

Le territoire entend valoriser ses ressources et renforcer le caractère productif du territoire, y compris dans l'espace rural. Cela passe par un soutien au développement de la filière champagne, la diversification de ses industries et notamment la filière bois. Le travail collectif du SCoT permet également de renforcer et structurer l'offre immobilière et foncière composé d'espaces économiques vides liés aux infrastructures, mais également d'assurer une irrigation de l'ensemble du territoire pour favoriser l'accueil d'activités artisanales et tertiaires.

Comment accompagner nos filières d'excellence agricoles et viticoles ?

Quel niveau d'emploi et quelle population viser pour développer notre dynamisme économique ?

Comment chaque partie du territoire favorise l'accueil d'activités tout en proposant une offre économique coordonnée ?

##### Une armature urbaine qui développe les services et la qualité de vie

L'organisation du territoire cherchera à développer une offre de services d'échelle Pays au niveau de l'agglomération d'Epernay et à assurer un maillage de pôles de services relais. Le maintien d'un niveau de service de proximité de qualité est nécessaire pour soutenir la ruralité dynamique et ses villages vivants.

Quels équilibres entre pôles et espaces ruraux ?

Comment planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale ?

Comment organiser les déplacements et sortir de nos enclavements ?



## 4.7 Communiqué de presse du 10 juin 2015

SCoT d'Épernay et sa région – Communiqué de presse 10/06/2015

### Communiqué de presse – 10 juin 2015

#### UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE POUR DECIDER ENSEMBLE DE NOTRE AVENIR

Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Épernay et sa région porte une vision commune de l'avenir et organise l'aménagement. Il fédère les 139 communes et 7 intercommunalités qui le compose autour d'une réflexion prospective et d'une démarche de réflexion collective qui se déroulera jusqu'en 2016. Le public est invité mercredi prochain à venir échanger autour des grandes orientations du projet.

#### Qu'est-ce qu'un schéma de cohérence territoriale ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui a pour objet d'organiser de manière cohérente notre territoire, pour construire notre avenir au cours des 20 prochaines années. Il sert de référence pour les politiques et orientations qui sont prises sur le territoire en matière d'habitat, de modes de déplacements, d'attractivité économique, d'environnement, d'organisation de l'espace, de paysage et de tourisme.

La vocation du SCoT est de disposer d'un cadre commun qui porte un projet valorisant l'ensemble des espaces du territoire tout en respectant les lois et cadres fixés, son objectif n'est pas d'ajouter de nouvelles contraintes.

#### Repères sur le Schéma de Cohérence Territoriale d'Épernay et sa région

Le SCoT est élaboré par les élus des 139 communes et des 7 communautés de communes qui sont regroupées au sein du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale d'Épernay et sa région (SCOTER).

Le précédent Scot d'Épernay et sa Région, approuvé en juillet 2005, concernait 123 communes regroupées en 8 intercommunalités. Sa révision a été engagée en 2013 par délibération du syndicat mixte du SCoT, le SCOTER. Pour accompagner le territoire dans son projet de révision du SCoT, le syndicat mixte a lancé un appel d'offre. A l'issue d'une analyse technique et d'un jury de sélection en juillet 2014, l'équipe E.A.U. – PROSCOT a été retenue pour accompagner la réalisation de la révision.

Aujourd'hui, le territoire du SCoT est composé de 139 communes regroupées en 7 communautés de communes :

- CC Ardre et Châtillonnais
- CC de la Brie des Etangs
- CC de la Grande Vallée de la Marne
- CC de la Région de Vertus
- CC des Coteaux de la Marne
- CC des Deux Vallées
- CC Epernay Pays de Champagne

Chiffres-clés du territoire :

- 89 400 habitants
- 39 200 emploi
- 149 200 hectares

1

SCoT d'Épernay et sa région – Communiqué de presse 10/06/2015

Périmètre du SCoT : 139 communes rassemblées pour construire un projet commun



#### Les étapes du SCoT

La démarche SCoT s'organise en plusieurs étapes impliquant les élus, les habitants, les partenaires et les acteurs locaux.

- Etape 1 – Le **Diagnostic et l'État Initial de l'Environnement** analyse le territoire et identifie les enjeux et les questions qui se posent pour l'avenir.
- Etape 2 – Le **projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est une étape de définition de la stratégie de développement et d'aménagement. C'est la traduction du projet politique du SCoT portée par les élus.
- Etape 3 – Le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**, il décline les objectifs opérationnels qui seront traduits dans les actions et les documents d'urbanisme locaux.
- Etape 4 – La **consultation et l'enquête publique** sont organisées avant l'approbation du SCoT par les élus du syndicat mixte.

2

## Les pistes de réflexion pour le projet de territoire

Le travail de diagnostic, initié au printemps dernier, a contribué à identifier les enjeux pour construire le projet de territoire. Si la filière du champagne est un atout exceptionnel, une diversification apparaît nécessaire pour assurer le développement pour tout le territoire à long terme. La démographie a peu progressé dernièrement, posant la question de l'attractivité résidentielle et de l'offre de logements. L'enjeu est d'éviter le risque de fragilisation du territoire, tant sur le plan de l'économie que de la population et de l'environnement.

Face à la nouvelle grande région et à des influences externes qui se sont renforcées, la capacité du territoire du SCoT à s'organiser et s'affirmer est interpellée et constitue un enjeu pour mieux valoriser les opportunités de coopération avec Reims, Châlons-en-Champagne et l'Île-de-France. Le territoire peut affirmer sa vocation de « cœur de champagne », organisant une ruralité dynamique et un pôle central de services autour d'Épernay, qui est également en réseau avec d'autres pôles.

Trois grands axes se dégagent aujourd'hui, portant des questions au débat :

### > Lier tourisme et urbanisme durable pour stimuler l'attractivité territoriale

La valorisation de la diversité des ressources touristiques (champagne, histoire, nature) et la promotion d'un urbanisme durable contribuent à améliorer l'image du territoire et donc son attractivité auprès des touristes, des habitants et des acteurs économiques.

- *Quelles vocations et politiques touristiques ?*
- *Comment valoriser les centres-villes et centres-bourgs ?*
- *Quelle politique foncière ?*
- *Comment passer d'une logique de protection à une logique de valorisation environnementale ? Quelle trame verte et bleue retenir*

### > Affirmer une vocation productive globale qui intègre activités agricoles, artisanales, industrielles et tertiaires

Le territoire entend valoriser ses ressources et renforcer le caractère productif du territoire, y compris dans l'espace rural. Cela passe par un soutien au développement de la filière champagne, la diversification de ses industries et notamment la filière-bois. Le travail collectif du SCoT permet également de renforcer et structurer l'offre immobilière et foncière composé d'espaces économiques vitrines liés aux infrastructures, mais également d'assurer une irrigation de l'ensemble du territoire pour favoriser l'accueil d'activités artisanales et tertiaires.

- *Comment accompagner nos filières d'excellence agricoles et viticoles ?*
- *Quel niveau d'emploi et quelle population viser pour développer notre dynamisme économique ?*
- *Comment chaque partie du territoire favorise l'accueil d'activités tout en proposant une offre économique coordonnée ?*

### > Une armature urbaine qui développe les services et la qualité de vie

L'organisation du territoire cherchera à développer une offre de services d'échelle Pays au niveau de l'agglomération d'Épernay et à assurer un maillage de pôles de services relais. Le maintien d'un niveau de service de proximité de qualité est nécessaire pour soutenir la ruralité dynamique et ses villages vivants.

- *Quels équilibres entre pôles et espaces ruraux ?*
- *Comment planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale ?*
- *Comment organiser les déplacements et sortir de nos enclavements*



## Comment participer au projet ?

### S'informer :

#### Les lettres d'informations

Les lettres d'informations rendent compte des travaux du SCoT.

#### Les articles de presse

L'avancement des travaux ainsi que les informations sur les réunions publiques seront communiqués par la presse.

#### L'expositon

Des panneaux de présentation du SCoT seront proposés tout au long de la procédure.

#### Le site internet

Le site internet permet de consulter les documents du SCoT en ligne : <http://scot-epernay.proscot.fr>

### Échanger :

#### Les réunions publiques

Une première réunion publique sur le diagnostic et les premiers axes de projet aura lieu le mercredi 17 juin à 18h

#### Le registre de concertation

Un registre de concertation est disponible au siège du SCOTER, place du 13ème RG à Épernay.

#### L'enquête publique

Le dossier de SCoT sera soumis à l'enquête publique avant son approbation.

### Contact :

#### Syndicat mixte du SCOT d'Épernay et sa région

Place du 13ème R.G. - BP 80526- 51331 EPERNAY CEDEX

mail : [scoter@ccepc.fr](mailto:scoter@ccepc.fr) / tél : 03 26 56 47 67



L'hebdo du vendredi – 11 juin 2015

# Les élus veulent faire démarrer le SCoTER



Claude Maréchal, président du SCoTER, invite les élus et les citoyens à la réunion publique du 17 juin. (© L'Hebdo du Vendredi- 11/6/2015)

Le schéma de cohérence territoriale d'Epernay et sa région (SCoTER) prépare l'avenir des 139 communes, soit 7 intercommunalités, qui le compose. D'ici 2016, un nouveau projet de territoire sera mis en place, après une consultation et une enquête publique. Il concerne d'abord l'urbanisme mais touche aussi le tourisme, le développement économique et, plus globalement, à tout ce qui peut rendre le territoire plus dynamique. « Nous avons une fragilité majeure, concède Claude Maréchal, son président. Nous sommes en bordures des grands axes et il faut prendre en compte l'aspect mobilité. Mais nous avons aussi huit unités paysagères à valoriser, une attractivité touristique à stimuler et une dimension productive qu'il faut diversifier. » Dans les vingt prochaines années, un des défis évoqués sera de conforter l'activité champagne tout en ouvrant les portes à d'autres filières (bois, touristique). « Le paysage peut être amené à changer en 2017. Quelle doit être notre vision du territoire ? » se demandent les élus. Si le positionnement au sein de la grande région est au cœur des débats, celui sur la nouvelle carte intercommunale n'apparaît pas, bien que la question risque de se poser. « Nous représentons un quart des intercommunalités de la Marne. Au niveau de Strasbourg, ce n'est pas grand-chose, mais nous avons des atouts économiques », affirme Régis Coutant, président de la communauté de communes des Deux Vallées. Pour Eric Rodez, vice-président à la communauté de commune de la Grande Vallée de la Marne, « la révision du SCoT est une chance. On ne peut plus envisager que notre territoire vive seul et en autarcie. » Plus de 89 000 habitants seront concernés par la nouvelle orientation donnée au projet. Pour découvrir ce qu'est le SCoTER et en débattre, une réunion publique est organisée mercredi 17 juin à 18 h, à la Maison des arts et de la vie associative à Epernay, F.L.

COLLECTIVITÉS

www.forumco.com 13

## La région d'Epernay appelée à réfléchir sur son avenir

Territoire. La révision du Schéma de Cohérence Territoriale d'Epernay et sa Région (SCoTER) prévoit une réflexion collective dans les mois qui viennent afin d'élaborer un projet cohérent et concerté de valorisation du territoire.

**N**on, l'objectif du Schéma de cohérence territoriale n'est pas d'apaiser de nouvelles communes aux frontières floues au sein de la région. De ce fait, Claude Maréchal, président du SCoTER, annonce : « Sa vocation est de définir d'un côté commun une zone d'attraction et de l'autre un projet cohérent de développement territorial qui soit en adéquation avec les besoins et les capacités du territoire. Il est en outre un schéma de cohérence territoriale, mis en place en 2006, après un bilan de concertation et pour lequel le SCoT a été réalisé en diagnostic par un cabinet spécialisé. Les élus du SCoT ont été entendus et adaptés aux nouvelles réalités. Plus en 2010, nous avons lancé de 20 ans, la future Schéma sera réalisé en concertation avec les élus et les habitants du territoire. Mais auparavant, il s'agit aussi de tirer les enseignements du diagnostic du SCoT existant ».

« Nous avons un territoire diversifié, avec un potentiel touristique, mais nous ne sommes pas assez connus, avec un coefficient de 0,1 contre 20 dans le reste du département. Mais nous avons un potentiel important de 200 km² pour 139 communes, contre 275 dans la Marne », explique Claude Maréchal. Autre point de discussion, il s'agit de définir les axes de développement du territoire. Claude Maréchal explique : « Nous sommes en bordures des grands axes et il faut prendre en compte l'aspect mobilité. Mais nous avons aussi huit unités paysagères à valoriser, une attractivité touristique à stimuler et une dimension productive qu'il faut diversifier. » Dans les vingt prochaines années, un des défis évoqués sera de conforter l'activité champagne tout en ouvrant les portes à d'autres filières (bois, touristique). « Le paysage peut être amené à changer en 2017. Quelle doit être notre vision du territoire ? » se demandent les élus. Si le positionnement au sein de la grande région est au cœur des débats, celui sur la nouvelle carte intercommunale n'apparaît pas, bien que la question risque de se poser. « Nous représentons un quart des intercommunalités de la Marne. Au niveau de Strasbourg, ce n'est pas grand-chose, mais nous avons des atouts économiques », affirme Régis Coutant, président de la communauté de communes des Deux Vallées. Pour Eric Rodez, vice-président à la communauté de commune de la Grande Vallée de la Marne, « la révision du SCoT est une chance. On ne peut plus envisager que notre territoire vive seul et en autarcie. » Plus de 89 000 habitants seront concernés par la nouvelle orientation donnée au projet. Pour découvrir ce qu'est le SCoTER et en débattre, une réunion publique est organisée mercredi 17 juin à 18 h, à la Maison des arts et de la vie associative à Epernay, F.L.

Le SCoTER regroupe 139 communes de communes autour du bassin champagne.

**REUNION PUBLIQUE le mercredi 17 juin**

Quelle est la vision de la région d'Epernay et sa région ? Le SCoTER, une réflexion publique est organisée le mercredi 17 juin à 18 h, à la Maison des arts et de la vie associative à Epernay. Dans tous les habitats du territoire du SCoTER et dans les 7 communes, des ateliers de concertation seront organisés pour le SCoT « de proximité » et d'accompagnement de la procédure et de faire participer les habitants et les associations locales aux grands projets de développement et d'aménagement et d'entretien de ce territoire.

**ETRE LISIBLE A L'AVANCE**

Plus de cent contacts, les membres du SCoTER, ont été entendus et adaptés aux nouvelles réalités. Plus en 2010, nous avons lancé de 20 ans, la future Schéma sera réalisé en concertation avec les élus et les habitants du territoire. Mais auparavant, il s'agit aussi de tirer les enseignements du diagnostic du SCoT existant ».

« Nous avons un territoire diversifié, avec un potentiel touristique, mais nous ne sommes pas assez connus, avec un coefficient de 0,1 contre 20 dans le reste du département. Mais nous avons un potentiel important de 200 km² pour 139 communes, contre 275 dans la Marne », explique Claude Maréchal. Autre point de discussion, il s'agit de définir les axes de développement du territoire. Claude Maréchal explique : « Nous sommes en bordures des grands axes et il faut prendre en compte l'aspect mobilité. Mais nous avons aussi huit unités paysagères à valoriser, une attractivité touristique à stimuler et une dimension productive qu'il faut diversifier. » Dans les vingt prochaines années, un des défis évoqués sera de conforter l'activité champagne tout en ouvrant les portes à d'autres filières (bois, touristique). « Le paysage peut être amené à changer en 2017. Quelle doit être notre vision du territoire ? » se demandent les élus. Si le positionnement au sein de la grande région est au cœur des débats, celui sur la nouvelle carte intercommunale n'apparaît pas, bien que la question risque de se poser. « Nous représentons un quart des intercommunalités de la Marne. Au niveau de Strasbourg, ce n'est pas grand-chose, mais nous avons des atouts économiques », affirme Régis Coutant, président de la communauté de communes des Deux Vallées. Pour Eric Rodez, vice-président à la communauté de commune de la Grande Vallée de la Marne, « la révision du SCoT est une chance. On ne peut plus envisager que notre territoire vive seul et en autarcie. » Plus de 89 000 habitants seront concernés par la nouvelle orientation donnée au projet. Pour découvrir ce qu'est le SCoTER et en débattre, une réunion publique est organisée mercredi 17 juin à 18 h, à la Maison des arts et de la vie associative à Epernay, F.L.

**Trois axes se dégagent**

À l'issue du diagnostic, trois grands axes de réflexion se dégagent pour préparer le SCoT de demain : assurer l'attractivité territoriale, améliorer la capacité productive et conforter l'attractivité urbaine. Le SCoT se doit de tenir compte de la population et de l'attractivité du territoire. Claude Maréchal, président du SCoTER, explique : « Nous sommes en bordures des grands axes et il faut prendre en compte l'aspect mobilité. Mais nous avons aussi huit unités paysagères à valoriser, une attractivité touristique à stimuler et une dimension productive qu'il faut diversifier. » Dans les vingt prochaines années, un des défis évoqués sera de conforter l'activité champagne tout en ouvrant les portes à d'autres filières (bois, touristique). « Le paysage peut être amené à changer en 2017. Quelle doit être notre vision du territoire ? » se demandent les élus. Si le positionnement au sein de la grande région est au cœur des débats, celui sur la nouvelle carte intercommunale n'apparaît pas, bien que la question risque de se poser. « Nous représentons un quart des intercommunalités de la Marne. Au niveau de Strasbourg, ce n'est pas grand-chose, mais nous avons des atouts économiques », affirme Régis Coutant, président de la communauté de communes des Deux Vallées. Pour Eric Rodez, vice-président à la communauté de commune de la Grande Vallée de la Marne, « la révision du SCoT est une chance. On ne peut plus envisager que notre territoire vive seul et en autarcie. » Plus de 89 000 habitants seront concernés par la nouvelle orientation donnée au projet. Pour découvrir ce qu'est le SCoTER et en débattre, une réunion publique est organisée mercredi 17 juin à 18 h, à la Maison des arts et de la vie associative à Epernay, F.L.

**Un SCoTER de 89 400 habitants**

Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Epernay et sa Région (SCoTER) concerne un territoire de 89 400 habitants, répartis dans 139 communes. Claude Maréchal, président du SCoTER, explique : « Nous sommes en bordures des grands axes et il faut prendre en compte l'aspect mobilité. Mais nous avons aussi huit unités paysagères à valoriser, une attractivité touristique à stimuler et une dimension productive qu'il faut diversifier. » Dans les vingt prochaines années, un des défis évoqués sera de conforter l'activité champagne tout en ouvrant les portes à d'autres filières (bois, touristique). « Le paysage peut être amené à changer en 2017. Quelle doit être notre vision du territoire ? » se demandent les élus. Si le positionnement au sein de la grande région est au cœur des débats, celui sur la nouvelle carte intercommunale n'apparaît pas, bien que la question risque de se poser. « Nous représentons un quart des intercommunalités de la Marne. Au niveau de Strasbourg, ce n'est pas grand-chose, mais nous avons des atouts économiques », affirme Régis Coutant, président de la communauté de communes des Deux Vallées. Pour Eric Rodez, vice-président à la communauté de commune de la Grande Vallée de la Marne, « la révision du SCoT est une chance. On ne peut plus envisager que notre territoire vive seul et en autarcie. » Plus de 89 000 habitants seront concernés par la nouvelle orientation donnée au projet. Pour découvrir ce qu'est le SCoTER et en débattre, une réunion publique est organisée mercredi 17 juin à 18 h, à la Maison des arts et de la vie associative à Epernay, F.L.

Schéma de cohérence territoriale – Bilan de la concertation

21

**Vieillessement : un projet de loi très critiqué**  
 Les professionnels des maisons de retraite ont tenu leur congrès à Reims où ils ont reçu le soutien des élus locaux. Page 14

**Expert'in récompense les champions de l'export**  
 Le salon régional du commerce et de l'international a primé trois entreprises pour leur dynamisme. Page 8

**Portrait**  
 Le Marnais Fabien Rampant. Page 40  
 18 pages d'annonces légales, d'appels d'offres et de ventes aux enchères. Pages 10 à 35



Toujours dans les énergies renouvelables, le fabricant allemand d'éolennes ENERCON a implanté un bureau commercial à Reims. Page 3

**Le ScoT d'Epernay et sa Région en pleine réflexion**

Non, l'objectif du Schéma de cohérence territoriale n'est pas d'ajouter de nouvelles contraintes aux territoires. Bien au contraire. Le ScoT d'Epernay et sa Région, mis en place en 2005, doit être révisé et adapté aux nouvelles réalités, en concertation avec les élus et les habitants du territoire. Mais auparavant, il s'agit aussi de tirer les enseignements du diagnostic du ScoT existant. Il est évident que le territoire spatialisé est diversifié, avec un potentiel très riche, avec un ratio d'équipement élevé et il dispose d'une grande qualité et diversité paysagère. Mais ce territoire

**SERENIM**  
 L'immobilier professionnel  
 Conseil en transactions d'immobilier d'entreprise  
 Accompagnement des Collectivités & Enseignes nationales  
 Expertise industrielle & logistique  
 03 26 830 800  
 contact@serenim.fr

Barcode: 780145 820018  
**PERIN** LA RÉFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ DES ENTREPRISES DEPUIS 20 ANS.  
 www.perin.fr  
 #1 Audit de vos besoins en sécurité et télésurveillance OFFERT  
 03 26 830 800  
 contact@perin.fr

JOURNAL HABILITÉ PAR ARRÊTÉ PREFECTORAL À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES POUR LES DÉPARTEMENTS DES ARDENNES, DE L'AISNE ET DE LA MARNE

**DÉVELOPPEMENT**

**Comment voyez-vous le territoire en 2035 ?**

Les habitants de l'arrondissement d'Epernay sont invités à plancher sur l'avenir de leur territoire dans vingt ans. Une réunion publique est prévue ce mercredi.

**1 POURQUOI RÉVISER UN EXISTANT ?** Le territoire et le schéma de cohérence territoriale (ScoT) organisé de manière cohérente le territoire au cours des vingt prochaines années, en matière d'habitat, de modes de déplacements, d'attractivité économique, d'environnement, d'organisation de l'espace, de paysage et de tourisme. Le document d'urbanisme doit intégrer les nouvelles contraintes législatives comme les lois liées au Grenelle de l'environnement, à l'évaluation des services de développement économique et résidentiel ou encore à l'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. C'est pourquoi, il doit être révisé aujourd'hui. « C'est une vraie chance pour le territoire », affirme Eric Rodet, maire d'Epernay et président de l'arrondissement de la Grande Vallée de la Marne au ScoT. « C'est un cap que se fixe le territoire, poursuit Régis Costant, vice-président du ScoT et président de l'intercommunalité des Deux Vallées. C'est un plan d'actions qui se met en place. »



Avec 81 400 habitants comptabilisés en 2012, la population stagne et vieillit.

**2 QUELS SONT SES POINTS FORTS ?** Un diagnostic du territoire a été établi depuis 2003. La population stagne et vieillit. En 2015, 89 400 habitants étaient comptabilisés, 89 410 habitants en 1999. Age moyen : 41 ans, « Il faut regarder la population en croisant une population active plus jeune pour rééquilibrer la pyramide », constate Claude Warthel, président du ScoT et 1<sup>er</sup> vice-président de l'intercommunalité Epernay Pays de Champagne. Concernant les flux, 82 % des 40 000 actifs du ScoT travaillent dans une commune du territoire. Les déplacements se font non seulement au sein du territoire mais encore vers Reims, Châlons-en-Champagne et Figeac-Francois. « Il y a un fort dynamisme de l'activité, le territoire se trouve au bord de grands flux, indique-t-il. C'est un avantage du point de vue de la tranquillité urbaine, mais un problème en matière de gestion des flux. » Le territoire reste lui-même fortement spécialisé économiquement sur le champagne. « Un atout exceptionnel

mais également un risque, reconnaît-il. Ne faut-il pas urgentement diversifier cette économie ? » Les filières touristiques demeurent notamment sous-exploitées. Sans oublier les paysages de qualité et diversifiés que le territoire abrite mais qui demeurent « insuffisamment mis en valeur ». Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Epernay et l'arrondissement fera partie de la région Grand Est. « Comment notre territoire pourra-t-il être suffisamment viable dans ce grand en-

semble ? » se demande Claude Warthel.  
**3 QUELS SONT LES PISTES DE DÉVELOPPEMENT URBAINES ?** Trois grands axes se dégagent : « Il faut soutenir et urbaniser durablement pour stimuler l'attractivité territoriale », « affirmer une vocation productive qui lie entre activités agricoles, artisanales, industrielles et tertiaires », « constituer une structure urbaine structurée d'Epernay qui développe les services et la qualité de vie. » Les habitants sont invités à faire partager leurs idées et points de vue. Au terme de cette consultation, un projet d'aménagement de développement durables sera élaboré avec des objectifs et des actions concrètes à mettre en place et à suivre, si le calendrier est respecté, le ScoT pourra entrer en vigueur en 2016. « Sur le territoire, on a beaucoup de belles terres on n'a pas encore trouvé la coupe qui permet à toutes ces terres de converger pour avoir un nettoiement. Converger ne veut pas dire imposer. On doit avoir une ambition commune. On se réunit que si on a une posture ensemble », rappelle le président du ScoT qui veut que le territoire arrive à 100 000 habitants : « Le temps de l'ancien est venu, conclut Eric Rodet. Il nous faut désormais avancer. »

**À SAVOIR**  
 Le Schéma de cohérence territoriale (SCO) d'Epernay et sa Région regroupe sept intercommunalités : Epernay Pays de Champagne, Brès des étangs, Grande Vallée de la Marne, Région de Reims, Les Deux Vallées, Coteaux de la Marne.  
 Le rassemblement 130 communes, 854 000 habitants avec 39 200 emplois, il s'étend sur 145 177 hectares.  
 Le président SCO a été approuvé en juillet 2005. Il concernait 22 communes regroupées en 11 intercommunalités. Sa révision a été engagée en 2011.

« Une réunion publique est programmée ce mercredi 17 juin, à 18 heures, à la Maison des arts et de la vie associative, à Epernay. »

**DIZY**

**La forêt s'expose dans le Jardin des Mots**

Dans le cadre de la manifestation «Jardin des mots», mise en place en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Reims auprès des bibliothèques et des communes de la Marne, Corinne Robin et Damien Bore avaient demandé au club photos de l'Association « Histoire de rhytmes » de Dizy, de travailler sur un thème de la nature pour préparer leur exposition.



Corinne Robin, Damien Bore et Damien Bore devant l'exposition.

**EN BREF**

**DAMERY**  
 Brocante organisée le 21 juin par le comité des fêtes. Inscriptions des 5 heures du matin jusqu'à la mi-journée, redistribution sur place.

**MARDEUIL**  
 Bien vieillir en Champagne  
 Association Culture Age - Bien Vieillir en Champagne lance son assemblée générale le mardi 23 juin à 18 h 30 à la salle des fêtes de Mardeuil.

**DÉVELOPPEMENT**

## L'avenir du territoire en débat

Une première réunion publique était organisée mercredi dernier à la Maison des arts et de la vie associative, « pour donner au public l'occasion de s'approprier les enjeux du nouveau schéma de cohérence territoriale qui doit voir le jour en 2016 », a indiqué Claude Maréchal, président du SCOT. Depuis 2013, les élus planchent sur une nouvelle mouture de ce document d'urbanisme. Les habitants d'Épernay et de l'arrondissement étaient invités à dire comment ils voyaient leur territoire en 2035. Après le diagnostic dressé par Véronique Bisson, du cabinet d'études Proscot, les échanges ont permis aux élus des 7 intercommunalités concernées d'exprimer leurs craintes ou leurs attentes. « C'est un projet important », a déclaré Franck Leroy, président UDI de l'intercommunalité sparnacienne, car il concerne 89 400 habitants résidant

dans 139 communes s'étendant sur près de 150 000 hectares. » Les questions ont porté principalement sur la marge d'industrialisation possible, l'impact sur le tourisme, l'importance du rapprochement avec la

région Ile-de-France. Le volet transport était également présent avec la mise en œuvre d'un lien ferroviaire par le prolongement de la ligne de trains de banlieue du côté de Châtea-Thierry.



Les habitants étaient invités à dire comment ils voyaient leur territoire en 2035.

**SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE**

## Le SCOTer remet les gaz

**L**e SCOT (Schéma de cohérence territoriale) d'Épernay et sa région réunit 139 communes, dont une grande partie en zone d'appellation. Ce document d'urbanisme fera l'objet, jusqu'en 2016, d'une révision après consultation et enquête publique.



**Claude Maréchal, président du syndicat mixte (au centre sur la photo) souhaite notamment développer l'accueil touristique et la filière bois**

« Notre territoire est riche mais sa population vieillie », commente Claude Maréchal, le président du syndicat mixte.

« Notre fragilité est d'être situé loin des autoroutes et de la ligne TGV. » Dans son périmètre, qui englobe sept intercommunalités et 89 400 habitants, les industries du champagne et connexes y occupent une place prépondérante. « Ce sont elles qui tirent notre activité vers le haut. Mais ne faut-il pas rapidement diversifier cette économie ? », s'interroge Claude Maréchal. Ce dernier songe aux activités liées à l'environnement mais aussi à l'accueil touristique et au développement de la filière bois.

Les membres du SCOTer envisagent un territoire pouvant atteindre 100 000 habitants et accueillir davantage de jeunes actifs.

« Nos richesses ne doivent pas se limiter à la seule activité champagne. Il faut rendre le territoire plus visible », estime Éric Rodez, vice-président de la Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne.

Des lettres d'informations et des panneaux de présentation du SCOTer seront proposés durant la consultation. Il sera en outre possible de prendre connaissance des documents du SCOTer sur le site <http://scot-epernay.proscot.fr>.

Jean Batilliet

# 10 ÉPERNAY ET SA RÉGION

JEUDI 5 MAI 2016

## RENDEZ-VOUS

### MONTMORÉ-LUCY

► **Messe**  
À l'occasion de la fête de l'Ascension, la messe sera célébrée pour l'ensemble des habitants de la Paroisse St Alphonse de Surmetin ce jeudi 5 mai à 10 h 30 en l'église de la commune.

### POUILLEY

► **Marché des élus**  
Jeudi 5 mai, le village de Sacy accueille les participants de la célèbre marche des Élus. Le parcours traverse le vignoble de Sacy, puis longe la forêt de la Montagne de Reims avec un panorama sur terre et les communes alentours. Rendez-vous à la coopérative de Sacy. Inscription dès 8 heures. Départ à 9 heures pour trois parcours de 6, 9 et 12 km. Plus d'infos : [marche-des-elus.org](http://marche-des-elus.org)

### PIERREY

► **Balade astronomique**  
Une balade astronomique de 5 km est organisée jeudi 5 mai à 14 heures. Départ devant la mairie de Pierrey.

### VERTUS

► **Messe de l'Ascension**  
À l'occasion de la fête de l'Ascension, messe de la paroisse Saint-Léon du Mont-Ainé ce jeudi 5 mai, à partir de 10 h 30, en l'église Saint-Martin de Vertus.

### CHARENTAN

► **Fête patronale**  
La fête patronale a lieu pendant quatre jours. Au programme vendredi 6 mai : concours de pétanque, retraite aux lampes, 8 mai : animation de rue avec Mello et les Charentans, 9 mai : course cycliste adultes.

### TOURS-SUR-MARNE

► **Tournoi de pétanque**  
Le club de pétanque de Tours-sur-Marne organise un concours de pétanque en doublette et attend les boulistes pour partager un moment de détente. Le jeudi 5 mai à partir de 13 h 30 sur les terrains près du stade de football. Restauration et buvette sur place.

Champagne  
PETIT-  
GEOFFROY  
TROILET

**FELTES  
OUVERTES**

• SAMEDI 7 MAI  
de 10 h à 20 h

• DIMANCHE 8 MAI  
de 10 h à 18 h

Vin de France, Médoc, Région, les vins, châteaux et Antiquaire d'Art  
Antiquaire pour le dimanche 8 mai

51 Grande Rue  
FERDINANDS

## URBANISME

# Une consultation publique sur l'avenir du territoire

Depuis 2014, des élus plangent pour déterminer à quoi ressemblera la région sparnacienne dans les années futures. Ils invitent les habitants à donner leur avis.

### L'ESSENTIEL

► **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCT)** est un document d'urbanisme dont le but est d'organiser le territoire. Il sert de référence pour les orientations prises en matière d'habitat, de modes de déplacement, d'attractivité économique, d'environnement, d'organisation de l'espace, de paysage et de tourisme.  
► **Il concerne 139 communes** issues de 7 communautés de communes : Ardre et Châtillonais, Brie des Étang, Grande Vallée de la Marne, Région de Vertus, Coteaux de la Marne, Deux Vallées et Épernay Pays de Champagne.



Pour en savoir plus sur le Schéma de cohérence territoriale, un site est consultable sur internet : [scot-epernay.parcif.fr](http://scot-epernay.parcif.fr)

P lûté que de décider des orientations en matière d'aménagement du territoire chacune de leur côté, des communes se sont unies au sein d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) afin de décider ensemble de l'avenir du secteur sparnacien. « C'est un travail collectif où chaque commune a été consultée », explique Claude Maréchal, vice-président de la communauté de communes d'Épernay pays de champagne en charge de la Stratégie territoriale et président du Scot d'Épernay et sa région. Si le nouveau schéma doit voir le jour en 2017, les élus y travaillent depuis 2014 et invitent maintenant les habitants des communes concernées à donner leur avis, lors d'une réunion publique. « Jusqu'à présent le Scot (datant de 2005) était indicatif, celui-ci sera prescriptif »,

précise Barbara Naveau, maire de Dizy et vice-présidente du Scot. Trois axes président au schéma : STRATÉGIE TOURISTIQUE ET QUALITÉ DE VIE, QUALITÉ ET DURABILITÉ. « Tous les élus et les forces vives du territoire sont convaincus de l'importance de créer des emplois », observe Pascal Lannois, maire du Mesnil-sur-Oger et vice-président du Scot. « Notre région est considérée comme une destination émergente par les professionnels du tourisme, rappelle le président. Nous pouvons nous appuyer sur l'inscription à l'Unesco, le champagne, mais aussi sur notre patrimoine naturel et patrimonial. » C'est pourquoi nous devons veiller à la préservation de l'existant », ajoute Martine Boustilat, adjointe au maire de Chouilly

et vice-présidente du Scot. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** Le Scot se veut facilitateur du développement, de la réorganisation et de l'accueil d'entreprises sur son territoire. « Il faut maintenir et renforcer le champagne et la filière comestible, mais aussi repenser l'artisanat et les commerces et développer les services aux personnes et aux entreprises, encore plus », explique le président. « Le Scot est un levier supplémentaire pour assurer la pérennité des petites et très petites entreprises », complète Régis Coutant, président de la Communauté de communes des deux vallées et vice-président du Scot. **RENFORCER LES INFRASTRUCTURES** du territoire en maintenant et en développant les services de proximité pour faciliter la vie des habitants. « Nous devons densifier l'offre de logement. Préserver les espaces

naturels. Être garants du bon fonctionnement environnemental de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Faciliter les déplacements », énumère Claude Maréchal qui annonce la création de nouvelles aires de covoiturage. « Face à des régions XXI, il faut jouer collectif », assure Christian Brureau, maire de Dorians et vice-président du Scot. Le schéma est notre atout essentiel. Il n'impose pas une standardisation venue d'en haut, au contraire il préserve la proximité et l'espécificité de chacun ». **HÉLÈNE NOUAILLE**  
► Réunion publique, mercredi 11 mai à 10 h 30 à l'hôtel de communauté d'Épernay.

Reagissez sur facebook !  
[www.facebook.com/parcif.epernay](http://www.facebook.com/parcif.epernay)

## AVIZÉ

# 911 € pour les orphelins

Le chèque que s'approprient à remettre aux œuvres des pupilles des pompiers Madelle, Adeline et Gwénoëlle, étudiants en 2<sup>e</sup> année de BTS viticulture oenologie d'Avize. Viti Campus était de 903 €. Le président d'un club d'amateurs de Porsche a ajouté 11 € afin d'atteindre 911 comme le nom de son club. Une façon de remercier les étudiants pour la journée découverte du vignoble qu'ils avaient concouru dans le cadre de leurs études, pour les

amateurs de la marque de voitures. « Nous n'avons pas encore notre note, mais nous n'avons eu que des éloges de la part des participants, sourient les étudiants. Nous remercions les adhérents du Club 911 Champagne pour leur participation, les pionniers de Vertus pour leur intervention pédagogique et les sponsors qu'on peut dire que nous offrons une telle somme pour les pupilles des pompiers ». **HÉLÈNE NOUAILLE**



Au programme, balade dans le vignoble et visites d'exploitation, pour 23 participants.

# Les citoyens invités à dessiner le territoire de demain

D'ici 2017, un document d'urbanisme viendra fixer les grandes orientations en matière d'environnement, de tourisme ou encore de développement économique pour les 139 communes du bassin sparnacien concernées. Une consultation publique va être lancée.



Afin de plancher sur ce document d'urbanisme, plusieurs élus se sont réunis autour du président du Scot, Claude Maréchal. (© L'Hebdou du Vendredi)

Ce document d'urbanisme porte le nom de Schéma de cohérence territoriale (Scot). Derrière ce terme un peu barbare se cache un projet qui va définir les grands axes en matière de développement économique, d'environnement ou encore de tourisme. 139 communes du bassin sparnacien seront concernées et tenues de les respecter à partir de 2017 et pour les 10 à 20 prochaines années. « Notre territoire est riche et possède une identité forte au cœur de la champagne productive. Nous devons apprendre durablement à jouer collectif et à diversifier nos activités à partir de nos atouts, estime le président du Scot, Claude Maréchal. Le Scot est un outil de travail au quotidien qui va permettre de dire aux communes ce qui est autorisé en termes de développement et d'urbanisme. Ce n'est pas un diktat, c'est une orientation, un cadre, ce n'est un travail collectif entre les différentes collectivités et populations. » Le projet du président, également conseiller municipal d'Épernay et vice-président délégué à l'emploi, la formation et la stratégie territoriale à la CCEPC, est ambitieux. « Nous espérons développer la même richesse que le sillon lorrain où les soeurs ennemies, Metz et Nancy, ont réussi à s'accorder. Le triangle Reims - Épernay - Châlons peut prétendre à cela. »

## Tourisme durable, développement économique et proximité

Pour ce faire, trois axes ont été dégagés pour les sept intercommunalités du bassin sparnacien : développer une stratégie touristique qui s'appuie sur le champagne, la nature et le patrimoine à travers l'inscription à l'Unesco, soutenir le développement des activités agricoles, artisanales, industrielles et tertiaires, et enfin renforcer et développer les services de proximité. Voilà un programme ambitieux, mais comment le Scot va-t-il réussir à le mettre en oeuvre ? Barbara Naveau, maire de Dizy, s'explique. « Le Scot précédent était indicatif, celui de 2017 sera prescriptif, c'est-à-dire qu'il va s'imposer aux communes, mais nous voulons surtout qu'elles s'en emparent, détaille la vice-présidente en charge du transport urbain et scolaire à la CCEPC. Au final, ce sont les communes qui prendront leurs décisions en matière de développement et d'urbanisme mais elles devront se justifier et respecter le cadre fixé par le Scot. » Et l'élue de Dizy de prendre l'exemple de sa commune, qui ne peut pas prétendre à une extension de son territoire mais qui possède une zone commerciale dynamique. « D'autres communes ont la problématique inverse, le Scot va permettre des partenariats entre elles. Le document encouragera, par exemple, la mise en valeur du patrimoine champenois et donnera des pistes pour repenser l'artisanat et les commerces dans les communes. La prochaine étape vise à poursuivre le débat avec la population, à travers une réunion publique prévue le mercredi 11 mai, à 18h30, à l'hôtel de communauté d'Épernay.

Simon Ksiazewski

# COLLECTIVITÉS

DU 28 AOÛT AU 3 SEPTEMBRE 2017 - N° 7722

## L'ambition du territoire sparnacien d'ici 2035

**Urbanisme.** Le Schéma de Cohérence Territoriale Epernay et sa Région (SCoTER) a pour objet d'organiser de manière cohérente ce territoire d'ici 2035. Une réunion organisée le mercredi 30 août permettra d'échanger autour des grandes orientations du projet, avant de poursuivre la réflexion jusque fin 2018.

*Rhône champagnais ont bien compris les enjeux... que le territoire permette d'avoir des services, faire et des compétences adaptés aux besoins des entreprises.*

**L'ENJEU DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
Le développement économique est évidemment au cœur de la réflexion : « L'économie doit être productive et diversifiée, c'est notre richesse. Nous devons aider l'industrie comme au champagne. Nous proposons de mobiliser les implantations, d'aider la logistique et de veiller à ce

*tenariats forts et complémentaires ».*

Ce qui assure, dit Claude Marechal, c'est la présence croissante d'investisseurs dans l'hotellerie et la restauration. « Il y a une vraie volonté sur notre territoire, c'est bien. Il y a une véritable volonté sur notre territoire si nous renforçons les fondamentaux et si nous avons l'ambition de créer de manière innovante des emplois », conclut-il.

**Denis BARRAZ**



**L'ENJEU DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Le développement économique est évidemment au cœur de la réflexion : « L'économie doit être productive et diversifiée, c'est notre richesse. Nous devons aider l'industrie comme au champagne. Nous proposons de mobiliser les implantations, d'aider la logistique et de veiller à ce

« La réunion du mercredi 30 août à 18h30 en l'hôtel de la communauté de communes d'organiser de manière cohérente ce territoire d'ici 2035. Une réunion organisée le mercredi 30 août permettra d'échanger autour des grandes orientations du projet, avant de poursuivre la réflexion jusque fin 2018. Ce sont aujourd'hui 118 communes et trois intercommunalités qui sont concernées. Une réflexion menée par les élus mais aussi par les acteurs économiques après un diagnostic largement partagé. Les outils ne manquent pas, nous avons depuis l'inscription à l'avenant de l'Unesco. Le projet porte sur trois leviers. D'abord une politique environnementale exemplaire, facteur distinctif et résidentiel. Il faut aussi une politique économique renforcée et diversifiée. Enfin, nous devons renforcer le maillage territorial et à la fois la dimension métropolitaine. Nous pouvons par exemple passer d'une dynamique avec le Grand Reims et Châlons-en-Champagne ».

**OBJECTIFS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS**  
Ainsi que le territoire concerné compte 37 000

habitants, l'ambition est d'en accueillir 92 000 en 2035, ce qui suppose la création de 2 500 à 3 000 emplois et la construction de 5 800 logements supplémentaires. « Nous avons des objectifs qualitatifs et quantitatifs ».

Concernant la politique environnementale, tous les éléments d'un bon fonctionnement écologique seront mis en œuvre. Pour le tourisme, si le territoire est en lien avec le plan de gestion de l'Unesco, il devrait s'élever au-delà de l'appellation AOC. Le développement urbain doit s'appuyer sur l'existant pour préserver l'espace. « Nous avons identifié sept unités paysagères qui forment une mosaïque exemplaire et diversifiée. Nous voulons valoriser pour renforcer la résidentialisation. Il faut aussi développer le numérique. Nous constatons que les professionnels de la



**Temporis Consulting**  
L'expert des recrutements Tertiaire

L'agence d'emploi qui vous enlève l'épine du pied !



www.temporis.fr

**REIMS Consulting**  
22, rue de Cérés | 03.26.87.38.74  
agence.reims@temporisconsulting.fr